



SEANCE DU 07 MARS 2022

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 7 du mois de Mars 2022, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 1^{er} mars 2022, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

Procurations : 5

Votants : 26

Mesdames, Valérie CASTAING-TONNEAU, Marie-Christine GRAZIANI, Marie-Astrid ALLAIRE, Juliane VILLACAMPA, Maud RIBERA, Coline COUREAU, Brigitte GLIZE, Martine BACON-CABY, Bernadette MAYLIE, Quitterie HILDELBERT, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Christophe RAILLARD, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Lionel CAMBLANNE, Franck LAMBERT.

Date d'affichage :

1^{er} mars 2022

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Monsieur Jérémie ELAN

Absents : Ø

Pouvoirs :

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Pierre VAN DEN BOOGAERDE

Madame Léa GRANGER a donné procuration à Madame Bernadette MAYLIE

Monsieur Rémy MULLER a donné procuration à Madame Juliane VILLACAMPA

Monsieur Alain BUISSON a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Coline COUREAU

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2021 du budget principal

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal ;

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	3 178 413,21
Résultat d'investissement antérieur reporté	3 409 470,25
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021	
Solde d'exécution de l'exercice	576 237,81
Solde d'exécution cumulé	3 985 708,06
RESTE A REALISER AU 31/12/2021	



Dépenses d'investissement	1 428 009,00
Recettes d'investissement	657 104,00
Solde	-770 905,00
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 214 803,06
Besoin de financement	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	2 058 143,80
Solde d'exécution cumulé	5 236 557,01
TOTAL A AFFECTER à 2022	5 236 557,01

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2021 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

Affectation en section d'investissement (1068)	= 0 €
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2022 (report à nouveau créditeur 002)	= 5 236 557.01 €

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS